

# Des aides financières à venir

**Les aides fournies par la Commune** seront présentées lors du prochain conseil. Des priorités ont déjà été établies.

«**N**ous avons pris le temps de la mesure, ne voulant pas céder à des effets d'annonce. À quoi bon soutenir en 2020 si c'est pour aller rechercher les aides en 2021 ? Nous avons réfléchi à un ensemble de mesures, pesant pour chacune d'entre elles son intérêt, son impact administratif, sa cohérence par

rapport à d'autres initiatives prises à d'autres degrés de pouvoir. Et en sachant que la fiscalité à Sombrèffe provient essentiellement des additionnels. » En dressant le cadre de sa réflexion qui l'amènera à proposer un plan d'actions lors du prochain conseil communal, Jonathan Burtaux, l'échevin des Finances, a souligné combien la réflexion avait précédé l'action.

Ce qui n'a malgré tout pas empêché d'agir immédiatement dans certaines situations : « Nous avons mis un point d'honneur à payer ponctuellement tous les fournisseurs de la Commune, une manière concrète pour nous de soutenir leur trésorerie. »



Yves Bricq

**Ceux qui ont souffert** de la crise sanitaire seront aidés.

L'échevin des Finances n'a pas dévoilé les actions qui seront proposées mais a évoqué les axes qui les soutiendront.

Leur champ d'application sera large : des ménages au monde économique, composé des artisans, des indépendants, pro-

fessions libérales ou encore des professionnels des soins de santé qui ont été les plus touchés par le confinement.

La perception de certaines taxes tiendra compte de la crise sanitaire (seront ainsi perçues à 9/12), tandis que les invitations de paiement d'autres taxes seront envoyées plus tard de manière à soulager la trésorerie des débiteurs. Tout cela aura bien évidemment un coût pour la Commune : « Nous verrons jusqu'où nous pourrons aller pour maintenir le cap budgétaire, avec l'optique d'un maintien de l'équilibre à l'exercice propre et extraordinaire », a précisé Jonathan Burtaux. ■ **Th. C.**